



## Communiqué

Politique du livre

### **La Ville de Lausanne met au concours sa Bourse à la création littéraire 2023**

**La Ville de Lausanne lance l'édition 2023 de la Bourse à la création littéraire. Dotée d'un montant de CHF 15'000.- francs, elle est ouverte aux candidates et candidats domiciliés à Lausanne ou dans l'une des 27 communes de Lausanne Région. Le délai de dépôt des dossiers est fixé au 1er septembre 2023.**

A côté de l'encouragement à l'édition d'œuvres littéraires ou documentant l'espace lausannois, la Ville de Lausanne soutient, avec la bourse à la création littéraire, les auteures et auteurs durant la phase de réalisation d'un projet de création littéraire. Sont concernés les projets de fiction en langue française dans les genres du roman, de la nouvelle, du récit ou de la poésie.

Pour déposer une candidature, il est impératif de résider dans la commune de Lausanne ou dans l'une des communes de Lausanne Région, et d'avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur. Le montant de la bourse est de CHF 15'000.-. Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 1er septembre 2023 à l'adresse [bourselitterature@lausanne.ch](mailto:bourselitterature@lausanne.ch).

Une commission d'attribution, constituée de la cheffe du Service bibliothèques & archives de la Ville, de la déléguée à la politique du livre ainsi que de deux acteurs externes issus du monde culturel de la région de Lausanne, désignera la ou le bénéficiaire de cette bourse d'ici le mois de novembre 2023.

La Municipalité de Lausanne

Informations et règlement de la bourse sur [www.lausanne.ch/bourselitteraire](http://www.lausanne.ch/bourselitteraire)

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, Direction culture et développement urbain, 021 315 22 01**
- **Nadia Roch, cheffe du Service bibliothèques et archives, 021 315 69 10**

Lausanne, le 24 mai 2023